



La raison de notre espérance

Jésus-Christ intercède pour nous

L'intercession du Christ

« Nous croyons que nous n'avons accès à Dieu que par un seul Médiateur et Avocat : Jésus-Christ le Juste. C'est dans ce but qu'il a été fait homme, unissant la nature divine et la nature humaine, afin que nous, les hommes, puissions avoir accès à la majesté divine; autrement, nous n'y aurions pas accès. Toutefois, ce Médiateur que le Père a établi entre lui et nous ne doit pas nous épouvanter par sa grandeur, nous amenant à en chercher un autre selon notre fantaisie. Il n'y a, en effet, personne parmi toutes les créatures dans le ciel ou sur la terre qui nous aime davantage que Jésus-Christ. Bien que sa condition ait été celle de Dieu, il s'est dépouillé lui-même, prenant la condition d'homme et de serviteur pour nous (Ph 2.6-7), et il s'est fait en tout semblable à ses frères (Hé 2.17). Si donc il nous fallait trouver un autre intercesseur, pourrions-nous en trouver un qui nous aime davantage que celui qui a donné sa vie pour nous, alors même que nous étions ses ennemis (Rm 5.6,8,10)? Et s'il nous fallait trouver un autre intercesseur ayant autorité et puissance, qui donc en aurait autant que celui qui est assis à la droite du Père et à qui tout pouvoir a été donné dans le ciel et sur la terre (Mt 28.18)? Et qui donc pourrait être mieux exaucé que le propre Fils bien-aimé de Dieu?

C'est donc uniquement la méfiance qui a conduit à cette coutume de prier les saints, coutume qui les déshonore au lieu de les honorer, faisant ce qu'eux-mêmes n'ont jamais fait ni demandé. Au contraire, ils ont constamment rejeté un tel honneur, selon ce qu'ils se devaient de faire, comme on peut le constater dans leurs écrits. Il ne faut pas ici alléguer que nous ne sommes pas dignes, car il n'est pas question ici de présenter nos prières sur la base de notre dignité, mais seulement sur la base de l'excellence et de la dignité de Jésus-Christ, lui dont la justice est nôtre par la foi.

C'est pourquoi, voulant nous enlever cette crainte folle ou plutôt cette méfiance, l'auteur de la lettre aux Hébreux nous dit à juste titre que Jésus-Christ est devenu "en tout semblable à ses frères, afin d'être un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour faire l'expiation des péchés du peuple. Car du fait qu'il a souffert lui-même quand il fut tenté, il peut secourir ceux qui sont tentés" (Hé 2.17-18). Ensuite, afin de nous donner davantage le courage de nous approcher de Dieu, l'auteur dit : "Puisque nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus le Fils de Dieu, tenons fermement la confession de notre foi. Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur incapable de compatir à nos faiblesses; mais il a été tenté comme nous à tous égards sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, en vue d'un secours opportun" (Hé 4.14-16). Le même auteur dit que "nous avons l'assurance d'un libre accès au sanctuaire par le sang de Jésus. [...] Approchons-nous donc d'un cœur sincère, avec une foi pleine et entière" (Hé 10.19,22). Il dit aussi que le Christ "possède le sacerdoce non transmissible; c'est pour cela aussi qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur" (Hé 7.24-25).

Que faut-il de plus puisque le Christ lui-même déclare : "Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi" (Jn 14.6)? Pour quelle raison chercherions-nous un autre avocat? Puisqu'il a plu à Dieu de nous donner son Fils pour être notre Avocat, ne l'abandonnons pas pour en prendre un autre, ou plutôt pour en chercher un autre sans jamais en trouver. En effet, quand Dieu nous l'a donné, il savait bien que nous étions pécheurs.

C'est pourquoi, suivant le commandement de Christ, nous invoquons le Père céleste, comme nous l'enseigne le "Notre Père" (Mt 6.9-13; Lc 11.2-4), par Christ notre seul Médiateur, étant assurés que tout ce que nous demanderons au Père en son nom, nous l'obtiendrons. »

Confession de foi des Pays-Bas, article 26

1. Le Christ est notre Médiateur
2. Le Christ est notre Avocat
3. Le Christ possède les qualités requises
4. Approchons-nous librement de Dieu
5. Ne cherchons pas d'autre chemin que Jésus-Christ

À quoi Jésus-Christ s'occupe-t-il aujourd'hui au ciel? Il ne chôme pas du tout. Notre Prophète nous guide dans les vérités de sa Parole. Notre Sacrificateur intercède pour nous auprès du Père. Notre Roi gouverne le monde, dirige son Église et la protège jusqu'à la fin. La Confession de foi des Pays-Bas insiste surtout sur son rôle de Sacrificateur, sans doute à cause du contexte catholique romain de l'époque.

Dans l'article 21, nous avons examiné le travail que notre Souverain Sacrificateur a déjà pleinement accompli pendant qu'il vivait sur terre, en particulier quand il s'est offert en sacrifice pour nos péchés. L'article 26 de cette confession nous présente son travail de Souverain Sacrificateur qu'il accomplit aujourd'hui au ciel. Il intercède continuellement pour nous auprès du Père. Ce sujet suit logiquement l'article 25 qui traitait des lois cérémonielles. Ces lois sont maintenant abrogées, car le Christ a pleinement accompli leur signification. Une fois son sacrifice accompli sur la terre, notre Sacrificateur est entré dans le sanctuaire céleste pour plaider en notre faveur.

1. Le Christ est notre Médiateur

Le ministère d'intercession de Jésus-Christ est absolument magnifique et nous procure un puissant encouragement. « *Nous croyons que nous n'avons accès à Dieu que par un seul Médiateur et Avocat : Jésus-Christ le Juste* » (art. 26). Un médiateur est quelqu'un qui se place entre deux personnes ou deux groupes de personnes en vue de les unir ou de les réconcilier. Nous avons gravement offensé Dieu par nos péchés. Nous sommes donc séparés de Dieu, qui est la source de notre vie. Pour que des pécheurs puissent revenir à Dieu, quelqu'un doit intervenir comme médiateur entre Dieu et nous.

Nous le voyons par exemple dans l'histoire du veau d'or que les Israélites ont adoré dans le désert. Dieu voulait les exterminer à cause de ce grave péché, mais Moïse s'est interposé afin de servir de médiateur et de plaider en faveur du peuple coupable pour que Dieu lui fasse grâce (Ex 32). Les sacrificateurs de l'Ancien Testament sont un autre exemple de médiateurs entre Dieu et son peuple. Leur médiation s'effectuait par des sacrifices qu'ils offraient pour les péchés et par les prières d'intercession qu'ils présentaient devant Dieu en faveur d'Israël.

Plusieurs personnes dans la Bible ont donc servi de médiateurs entre Dieu et les hommes. Cependant, leur rôle restait très partiel et provisoire. Ces gens représentaient seulement des images de Jésus-Christ. Ils illustraient d'avance son travail de médiation qu'il allait accomplir. Moïse et les sacrificateurs lévites ne pouvaient intercéder auprès de Dieu que par Jésus-Christ. Une fois le travail du Christ accompli, ces figures de l'Ancien Testament n'avaient plus leur raison d'être.

Nous affirmons donc avec la Parole de Dieu qu'il n'existe qu'un seul Médiateur entre Dieu et les hommes et qu'en dehors de lui, nous ne pouvons pas avoir accès à Dieu. « *Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu, et les hommes, le Christ- Jésus homme* » (1 Tm 2.5).

D'après notre compréhension moderne, un médiateur essaie de régler un conflit entre deux parties au moyen de la négociation. Durant la médiation, chacune des deux parties impliquées accepte de faire des compromis pour en arriver à un terrain d'entente satisfaisant pour les deux. La notion biblique de la médiation entre Dieu et nous diffère grandement. Cela ne ressemble aucunement à une négociation, mais plutôt à une intervention toute spéciale du Fils de Dieu auprès de son Père en notre faveur. Cette intervention a nécessité que Jésus remplisse parfaitement les exigences de la loi pour que le Père accepte son obéissance. Dieu n'a pas fait de compromis avec sa justice et sa sainteté pour que nous, pécheurs, puissions désormais avoir libre accès au trône de sa grâce.

2. Le Christ est notre Avocat

Jésus est aussi appelé notre Avocat auprès du Père.

« Mes petits enfants, je vous écris ceci, afin que vous ne péchiez pas. Et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. Il est lui-même victime expiatoire pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier » (1 Jn 2.1-2).

Le mot « paraklêtos » ou avocat est un terme juridique désignant celui qui est appelé à côté d'une autre personne en vue de l'aider, un défenseur qui plaide la cause d'un autre, ou encore un consolateur. Dans ce cas-ci, puisque Jésus-Christ joue ce rôle auprès du Père en notre faveur, nous comprenons qu'il est notre Avocat, notre Défenseur, car il plaide notre cause devant la sainte majesté de Dieu. Cela est tellement réconfortant de compter sur un tel avocat, car, par nous-mêmes, seuls devant Dieu, notre cause serait perdue! Dieu est un feu dévorant de sainteté et nous sommes pécheurs. Nous avons vraiment besoin d'un bon avocat! La plaidoirie du Christ s'exprime sous forme de prières d'intercession.

Le monde nous condamne à cause de nos croyances qui leur paraissent restrictives ou démodées. Le diable ne cesse de nous rappeler nos nombreux péchés et nous souffle à l'oreille : « Comment Dieu peut-il aimer et accepter un pécheur comme toi? » Notre propre conscience tourmentée nous accuse et nous amène à désespérer de nous-mêmes. La Parole de Dieu vient nous réconforter avec cette bonne nouvelle :

« Qui accusera les élus de Dieu? Dieu est celui qui justifie! Qui les condamnera? Le Christ- Jésus est celui qui est mort; bien plus, il est ressuscité, il est à la droite de Dieu, et il intercède pour nous! » (Rm 8.34).

Le ministère d'intercession que le Seigneur Jésus accomplit aujourd'hui s'avère tout à fait remarquable. Nous sommes souvent portés à penser que son œuvre de salut s'est limitée à s'offrir en sacrifice pour nos péchés. N'oublions jamais que son ministère actuel d'intercession en notre faveur revêt une grande importance.

Dans l'Ancien Testament, les sacrificateurs présentaient d'abord leurs sacrifices pour les péchés du peuple, puis ils entraient dans le lieu très saint afin d'intercéder devant Dieu en faveur du peuple. De même, après s'être offert lui-même en sacrifice complet et parfait pour nos péchés, Jésus, notre Souverain Sacrificateur, est entré dans le sanctuaire céleste afin d'intercéder en notre faveur auprès du Père.

« Mais lui, Jésus, parce qu'il demeure éternellement, possède le sacerdoce non transmissible. C'est pour cela aussi qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur » (Hé 7.25).

Il est ainsi devenu le garant d'une alliance meilleure.

« Car Christ n'est pas entré dans un sanctuaire fait par la main de l'homme, imitation du véritable, mais dans le ciel même, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu » (Hé 9.24).

3. Le Christ possède les qualités requises

Pour que le Seigneur Jésus puisse être notre Médiateur et notre Avocat, il devait posséder les qualités requises.

« C'est dans ce but qu'il a été fait homme, unissant la nature divine et la nature humaine, afin que nous, les hommes, puissions avoir accès à la majesté divine; autrement, nous n'y aurions pas accès » (art. 26).

Le Fils de Dieu a dû s'incarner et se faire homme pour être à la fois Dieu et homme, afin d'assurer la médiation entre Dieu et les hommes. Il est parfaitement en mesure de rétablir les ponts entre le Dieu saint et des hommes pécheurs. Puisqu'il est Dieu, il connaît parfaitement la volonté de son Père, aussi bien son amour et sa grâce que les exigences de sa sainteté. Puisqu'il est devenu homme, il se tient près de nous et peut *« compatir à nos faiblesses »* (Hé 4.15). Il nous comprend. Il a connu la dure réalité de vivre parmi les hommes dans ce monde corrompu. Il a connu les peines, la douleur, le combat contre le diable, la haine des hommes. *« Il a été tenté comme nous à tous égards, sans commettre de péché »* (Hé 4.15).

4. Approchons-nous librement de Dieu

Ce ministère d'intercession de Jésus-Christ regorge de mises en pratique. Nous en retiendrons deux pour cette fois-ci. Tout d'abord, il intercède pour nous *« afin que nous, les hommes, puissions avoir accès à la majesté divine »* (art. 26). L'épître aux Hébreux souligne les bienfaits inestimables de cette liberté que nous avons de nous approcher de Dieu par son Fils.

« Puisque nous avons un grand souverain sacrificateur qui a traversé les cieux, Jésus le Fils de Dieu, tenons fermement la confession de notre foi. Car nous n'avons pas un souverain sacrificateur incapable de compatir à nos faiblesses; mais il a été tenté comme nous à tous égards sans commettre de péché. Approchons-nous donc avec

assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, en vue d'un secours opportun » (Hé 4.14-16).

Bien que Dieu soit saint et tout-puissant, ne craignons pas de nous approcher de lui. Jésus nous a donné un libre accès qui demeure ouvert en permanence pour tous ceux qui sont unis à lui. « *En lui, nous avons, par la foi en lui, la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance* » (Ép 3.12).

5. Ne cherchons pas d'autre chemin que Jésus-Christ

Deuxièmement, nous ne devons pas chercher d'autres moyens de nous approcher de Dieu.

« Toutefois, ce Médiateur que le Père a établi entre lui et nous ne doit pas nous épouvanter par sa grandeur, nous amenant à en chercher un autre selon notre fantaisie » (art. 26).

Prier les saints, prier Marie ou chercher une porte d'entrée vers Dieu ailleurs qu'en Jésus-Christ, c'est renier qu'il soit notre parfait Médiateur. Les prophètes ont souvent reproché à Israël d'aller chercher leur salut et leur bonheur ailleurs qu'en Dieu.

« Y a-t-il une nation qui change ses dieux, quoiqu'ils ne soient pas des dieux? Et mon peuple a changé sa gloire contre ce qui n'est d'aucune aide! Cieux, soyez désolés à cause de cela; frémissez et desséchez-vous, oracle de l'Éternel. Car mon peuple a doublement mal agi : Ils m'ont abandonné, moi, la source d'eau vive, pour se creuser des citernes, des citernes crevassées, qui ne retiennent pas l'eau » (Jr 2.11-13).

Jésus-Christ se distingue vraiment. Nous n'avons besoin de personne d'autre que lui pour nous approcher de Dieu. « *Simon Pierre lui répondit : Seigneur, à qui irions-nous? Tu as les paroles de la vie éternelle* » (Jn 6.68-69).

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.